

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 199

Artikel: Grande-Bretagne. - Autriche. - Allemagne

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258283>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... • 8.—
 Le Numéro.... • 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 insert
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, • 80.— 160.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Notre Manchette: *Le Mouvement Féministe*. — L'Idee marche... I. Grande-Bretagne, Autriche, Allemagne: E. Gd.; II. Les prud'femmes au Grand Conseil vaudois: F. MARGUERAT-BENOIT. — De-ci, De là... — Carrières féminines, la téléphoniste: A. M. — L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses (suite): Elisabeth ZELLWEGER. — Correspondance. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton*: La femme aux prises avec la vie: Marguerite EVARD.

Notre Manchette

Douze ans durant, un seul nom a figuré sur celle-ci. Douze ans durant, la Rédaction et l'Administration du Mouvement Féministe ont été concentrées entre les mêmes mains — cette concentration donnant à notre journal, de l'avis de plusieurs, une belle unité d'élan et de forces.

Mais l'expérience faite par les autres périodiques, qui divisent sagement la besogne, confiant la rédaction à l'un et l'administration à l'autre (le nombre de journaux se trouvant dans notre cas est infiniment petit, à notre connaissance), cette expérience, le Mouvement devait la faire à son tour: à mesure que s'étendait son champ d'activité, à mesure que s'accroissait le chiffre de ses abonnés, à mesure aussi que, sa parution se faisant plus fréquente, son ambition était d'être toujours mieux informé, plus alerte, plus vivant, plus ouvert à tous les problèmes d'intérêt féminin — cette double tâche devenait une lourde tâche pour les mêmes épaules. Une ou deux fois, le printemps dernier, en des circonstances spécialement défavorables, elles plièrent sous le faix. Si bien que le Comité de notre journal comprit qu'il devenait urgent de recourir au système habituellement adopté de la division du travail, système auquel on n'avait pu s'arrêter au début, faute d'avoir sous la main the right woman.... Car, administrer un journal comme le nôtre n'est point chose aussi aisée et aimable qu'un vain peuple le pense. Il y faut, non seulement beaucoup de méthode, d'ordre, de clarté d'esprit, de mémoire, mais aussi beaucoup de patience, beaucoup d'indulgence pour une foule de petites bêtises dont se rendent involontairement coupables les mieux intentionnés, beaucoup d'amour pour son journal, le désir très ardent de voir s'augmenter le chiffre de ceux qui le lisent, de l'initiative, de la présence d'esprit, du bon sens pour arriver à ce but, et quoi encore!...

Ces qualités, nous sommes profondément heureuses de les avoir trouvées chez M^{lle} Marie Micol, qui, dès le 1^{er} décembre prochain, veut bien se charger de l'administration du Mouvement Féministe, avec toutes les responsabilités morales que comporte ce poste. M^{lle} Micol n'est point une inconnue pour nombre de nos abonnés genevois, qui ont eu l'occasion de la rencontrer, soit en collaborant avec elle à du travail social, soit dans ses fonctions de professeur dans plusieurs de nos institutions d'enseignement libre. Nous sommes certaines que, pour tous nos abonnés, elle deviendra promptement une relation bienveillante, à laquelle ils aimeront à recourir pour tout ce qui concerne l'administration de notre journal. Si bien qu'en les remerciant de tout ce qu'ils ont fait, douze ans durant, pour

l'administratrice qui sort de charge, nous ne pouvons désirer qu'une chose, c'est qu'ils veuillent bien continuer de même auprès de celle qui entre en fonctions, et à laquelle nous souhaitons la plus cordiale bienvenue dans notre maison.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Prière de bien vouloir prendre note, dès la réception de ce numéro, que toutes les demandes d'abonnements, refus d'abonnements, paiements, demandes de numéros, changements d'adresses, etc., etc., doivent être adressés directement à M^{lle} Marie Micol, 14, rue Micheli du Crest, Genève, alors, que tout ce qui concerne la rédaction et la direction générale: manuscrits, traductions, correspondance destinée à l'impression, observations sur des articles, suggestions, critiques, etc., etc., doit être envoyé, comme par le passé, à M^{lle} Gourd.

L'Idee marche...

I. Grande-Bretagne. — Autriche. — Allemagne.

L'Angleterre a voulu se faire pardonner le recul féministe amené par les élections du 29 octobre — recul qui n'est d'ailleurs qu'apparent, car d'après les statistiques publiées par plusieurs de nos confrères féministes anglais, le nombre de votes émis par des femmes et le chiffre moyen de voix recueillies par des femmes sont en augmentation sensible sur les trois dernières élections législatives (1918, 1922, 1923). Ce sont là des tours du régime électoral majoritaire, qui fausse singulièrement si on l'étudie de près, la représentation populaire. Mais enfin, si le chiffre des femmes députées a diminué de moitié à Westminster, M. Baldwin a d'autre part immédiatement suivi l'exemple donné l'an passé par M. Macdonald: celui-ci ayant nommé Miss Bondfield secrétaire parlementaire au Ministère du Travail, M. Baldwin a, à son tour, promu la duchesse d'Atholl, secrétaire parlementaire au Ministère de l'Education.

C'est une grosse nouvelle, et la presse féministe s'en réjouit, regrettant cependant que ce ne soit pas plutôt Lady Astor, dont les états de service au Parlement pour la cause des femmes sont plus longs et plus éclatants, qui ait été appelée à un poste d'importance analogue. Il est vrai que le tempérament un brin combatif de la députée de Plymouth s'accorde mieux, assure-t-on d'autre part, avec les discussions de l'œuvre législative qu'avec le travail administratif. La duchesse d'Atholl, qui repré-

sente au Parlement la circonscription de Perth et Kinross, a, elle employé sa vie, d'une part aux recherches historiques en temps de paix, d'autre part, en temps de guerre, aux fonctions d'infirmière, en Afrique du Sud durant la guerre des Boers, à Gallipoli et en Egypte pendant la grande guerre. C'est dire les doubles qualités d'intellectuelle et d'organisatrice qu'elle apportera à sa nouvelle tâche. Les questions d'éducation l'ont toujours captivée, et depuis 1918, elle s'est consacrée à l'application de méthodes nouvelles en matière pédagogique, obtenant déjà dans le district de Perth des résultats fort intéressants. C'est sur les échanges entre instituteurs urbains et ruraux, et surtout sur l'école unique, la même pour les enfants de tous les milieux sociaux, rendue possible au moyen de bourses et de larges subventions, qu'ont essentiellement portés ses efforts. A la Chambre des Communes, durant la dernière législature, toutes les fois qu'elle a pris la parole, cela a été également sur des sujets concernant l'enfance et la jeunesse (instruction professionnelle des jeunes chômeurs, protection des enfants, etc.).

Une petite ombre à ce tableau : on affirmait, l'an passé, que la duchesse d'Atholl était antisuffragiste ! Le sort bizarre de celles qui désapprouvent notre revendication, et qui sont les premières à en utiliser la réalisation pour le triomphe des causes qui leur tiennent à cœur ! Toutefois, la duchesse est une femme bien trop intelligente pour ne pas s'être rendu compte des possibilités magnifiques que lui a valu son bulletin de vote, et pour ne pas soutenir, au Parlement, les efforts de celles qui ont combattu depuis toujours sous notre drapeau.

* * *

Un autre succès féministe anglo-saxon, c'est celui des élections municipales. Celles-ci ont passé presque inaperçues, le 1^{er} novembre, dans l'agitation résultant des élections législatives, mais n'en ont pas moins amené un nombre très satisfaisant de femmes à siéger dans les conseils municipaux — en augmentation sur l'an dernier, assure-t-on. A Manchester, par exemple, on mentionne trois nouvelles élues ; plusieurs villes de moindre importance ont élu pour la première fois des femmes, et huit villes ont désigné des femmes aux fonctions de maires, notamment Cambridge, Colchester, Yarmouth, St-Albans, etc.

Il y a évidemment si longtemps que les Anglaises sont habituées à remplir en grand nombre ces fonctions municipales, qu'elles les trouvent forcément moins *exciting* que celles de députées, quand même elles y accomplissent une besogne de première utilité.¹ Mais nous, pauvres femmes non affranchies, combien ne serions-nous pas heureuses d'envoyer l'une des nôtres siéger dans la municipalité d'Echallens ou des Ponts-de-Martel — ou tout simplement d'avoir le droit d'y élire, ne fût-ce qu'un homme !... Tout est relatif dans l'appréciation des bonheurs.

* * *

L'Autriche annonce, elle aussi, un succès : la nomination d'une femme comme suppléante du procureur général de la République. M^{me} Fischer, qui a fonctionné ces dernières années au Tribunal de l'Enfance de Vienne, a pu faire apprécier là ses qualités spéciales de tact et de discernement, l'influence très heureuse qu'elle exerçait sur les jeunes délinquants, si bien que, sans la moindre hésitation, lorsqu'il a fallu désigner un remplaçant au procureur général, appel lui a été adressé.

Ce qui nous semble étrange, c'est que ceci se passe dans un pays où les Universités ne sont ouvertes aux femmes que depuis un temps relativement très court ; M^{me} Fischer a en effet été la

première femme qui ait passé ses examens de droit à la Faculté d'Innsbruck ! Alors que, dans un autre pays, où les femmes sont admises dans les universités depuis plus de cinquante ans, on leur conteste les qualités nécessaires pour remplir la moindre petite fonction judiciaire !

* * *

Les femmes allemandes se préparent à leur tour à voter le 7 décembre prochain. Nous n'avons pas encore la liste complète des candidates, mais en revanche, voici quelques points arrêtés par le Conseil National des Femmes allemandes pour demander aux candidats des deux sexes de les inscrire à leur programme : en matière d'assistance et de prévoyance sociales : lutte contre les maladies vénériennes ; protection légale de l'ouvrière pendant ses couches par l'extension à neuf semaines de la période de repos et par l'extension de ce droit à la femme employée ; consultation des femmes pour toute loi et règlement sur la construction des maisons. En matière de législation civile : droits de la femme comme mère et comme épouse ; droits de l'enfant illégitime ; nationalité de la femme mariée ; droits de la femme mariée à conserver son poste de fonctionnaire. En matière professionnelle : application de la formule « à travail égal, salaire égal » ; accroissement du nombre de femmes membres de Commissions de bienfaisance sociale. En matière d'éducation enfin, égalité de dispositions scolaires concernant les filles et les garçons ; écoles professionnelles complémentaires obligatoires pour les jeunes filles ; création de centres nouveaux d'orientation professionnelle, etc., etc.

Il sera fort intéressant de voir comment réagiront les électeurs devant ce programme, et quelles femmes députées réussiront à le faire appliquer par le nouveau Reichstag.

E. Gd.

* * *

II. Les prud'femmes au Grand Conseil vaudois

Au mois de septembre dernier, un député socialiste, M. Arthur Maret, avait déposé au Grand Conseil une motion proposant d'ouvrir les tribunaux de prud'hommes à tous les patrons, ouvriers et employés de nationalité suisse, sans distinction de sexe. La motion avait été renvoyée à une commission et nous pensions, comme à l'ordinaire quand il s'agit des femmes, que tout cela allait trainer, dormir, moisir, « mûrir », comme ils disent, pendant une éternité.

Et puis, pas du tout. Cette commission zélée travailla d'arrache-pied et vint si lestement au bout de sa besogne et de ses rapports (car il y avait deux rapports : l'un de majorité, négatif, l'autre de minorité, affirmatif) que le 18 novembre déjà l'affaire arrivait devant le Grand Conseil.

Tout cela avait été mené sans tambours ni trompettes, et si vite que le temps nous avait manqué pour mener campagne, organiser des conférences, faire signer des adresses, nous remuer, enfin ! Quelques démarches, une pétition au Grand Conseil... et il avait fallu s'en remettre pour le reste à la grâce de Dieu et de ces Messieurs. De sorte que les quelques suffragistes, averties à la dernière heure, qui escaladaient la colline de la Cité, l'après-midi du 18 novembre, ne l'escaladaient pas sans inquiétude. Et vraiment le rapport de majorité, lu par M. Maillard, le président de la commission, ne fut pas trop pour les rassurer.

Hélas ! c'est l'argument de toujours qu'on nous répète : la réforme n'est pas désirée par les intéressées. Et d'ailleurs pourquoi s'y intéresseraient-elles ? Les conflits entre patrons et gens de maison sont réglés, non par les prud'hommes, mais par

¹ Voir à ce sujet le volume *Le Suffrage des Femmes en pratique*, pp. 78, 79, 80.